



COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE

Travaux restaurant la Marina, 32 quai Félix Faure

**Nous**, Christophe VAN ROYE, Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain,

**Vu**, Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu**, Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,

**Vu**, Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

**Vu**, La demande d'arrêté de l'entreprise AEDIFICE FOSSE, représentée par Mme LAULIER Jessy, sise 12 avenue de la Grande Plaine, 14760 BRETTEVILLE SUR ODON.

**Considérant** qu'il convient d'autoriser les travaux au restaurant « La Marina », sise 32 quai Félix Faure.

**Considérant** qu'il convient de réglementer le stationnement et le domaine public

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026, l'entreprise AEDIFICE FOSSE est autorisée :

- à réaliser les travaux au restaurant «la marina », sise 32 quai Félix Faure
- à occuper le domaine public, devant le restaurant, par l'installation de grilles Héras sur une profondeur de 4.5 pour la longueur totale du restaurant, soit 45 m<sup>2</sup> avec bâche microperforée de couleur blanche et visuels des travaux en cours de réalisation.

**Article 2 :** Toute infraction constatée sera verbalisée conformément aux articles du code de la route

**Article 3 :** Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, les services techniques, Entreprise AEDIFICE FOSSE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port en Bessin-Huppain
- Les responsables des services techniques
- Entreprise AEDIFICE FOSSE

Fait à Port en Bessin-Huppain, le 19 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation,

Simone RENOUF

Maire adjointe

